

EXPOSITION CANINE NATIONALE - CACS

Dimanche 7 mars 2010

**Cages gratuites
en nombre limité**

ENTREE
DES CHIENS EXPOSES
de 8 h à 9 h 30

DEBUT DES JUGEMENTS
10 heures

CONFIRMATIONS SEULES
de 8 h 30 à 9 h 30
pour les chiens non exposés

VALENCE DRÔME

**Challenge
des Eleveurs**
voir page 4

2 clôtures : + 10 €
8 février 2010 entre
22 février 2010 ces 2 dates

Renseignements :

Mme CHALLAYE : 04 75 37 96 69 - Mme OBERT : 04 75 04 63 03 - S.C.R.A. (de 14 à 17 h) : 04 78 84 07 22

Possibilité de restauration sur place, au calme

Engagements par internet : www.cynoprint.com - Paiement sécurisé par carte bancaire



JURY PRESENTI

1^{er} GROUPE

Kelpie Australien, Chiens de Berger Belge, Schipperke, Bouviers Australien, des Ardennes et des Flandres.....M. KERIHUEL
Berger de Beauce, Berger de Brie, Colley, Colley Barbu, Border Collie, Berger des Shetland, Bobtail, Welsh CorgiM. LORY
Berger AllemandM. MASSERAN
Chien Loup Tchèque, Bergers de l'Est et ItalienM. PECOULT
Bergers Catalan, de Picardie, des PyrénéesM. SCHWARTZ
Bergers Polonais (Nizinny, Podhale), de la Serra de Aires, Tchouvatch Slovaque, Berger de Russie Méridionale.....M. SOULAT
Berger Hollandais, Chien Loup de Saarloos, Schapendoes, Berger Australien, Berger Blanc Suisse et autres races du groupe.....M. LARIVE

2^e GROUPE

Dogue Allemand.....M. BERENGER
Spéciale LéonbergMme DESSEIGNE
Pinschers, Affenpinscher, Schnauzers, **Spéciale Boxer**M. MELAYERS
Spéciale Dogue Argentin,
Mâtin Espagnol, Aïdi, Serra Estrella,M. PANET
Spéciale Saint-Bernard, Spéciale Dogue du TibetM. PECOULT
Dogue de Bordeaux, Mâtin Napolitain, Terre-Neuve, Landseer, Bouviers SuissesMme RIVIERE
Mâtin et Montagne des Pyrénées.....M. SCHWARTZ
Dobermann, Bullmastiff, MastiffMme SELTZ-HALTER
Spéciale Shar Peï, Smoushond, Terrier Noir Russe, Fila de San Miguel, Fila Brasileiro, Broholmer.....M. SOULAT
Rottweiler, Dogue des Canaries, Dogue Majorquin, Bulldog Anglais, Cane Corso et autres races du groupe.....Mme LAFAY

3^e GROUPE

Terriers d'Ecosse, Silky Terrier, Toy Terrier, Yorkshire TerrierM. GAUVRIT
Staffordshire Américain, Bull Terrier, Bull Terrier du Staffordshire.....Mme SELTZ-HALTER
Terrier de Chasse Allemand, Airedale et Terriers Divers, Fox Terrier, Jack Russel Terrier, Parson Russel Terrier, Terrier Australien et autres races du groupeM. LEBLOND

4^e GROUPE

Tous les TeckelsM. KERIHUEL

5^e GROUPE

Spéciale Chien du Pharaon, Podenco, Podengo, Cirneco.....M. FERNANDEZ
Husky Sibérien, Malamute de l'Alaska, Spitz Allemands et Italien, Akita Américain, EurasierM. KERIHUEL
Chiens Nordiques, Chien d'Ours de Carélie, U'Cursinu, Chow-Chow et autres races du groupeM. MEYER

6^e GROUPE

Basset HoundMme SELTZ-HALTER
Autres races du groupe.....M. FAVRE

7^e GROUPE

Toutes les races du groupeM. DEROUET

8^e GROUPE

Spéciale Retrievers Nouvelle Ecosse, Flat, Curly, Golden, Chasepeake BayM. LE ROUEIL
Spéciale Retriever LabradorMme VARAINE
Chiens d'EauMme RAULT
Cockers, Springers et autres Spaniels.....Mme CHAVERNAC

9^e GROUPE

Cavaliers King Charles, King Charles, **Spéciale Epagneuls Pékinois et Japonais**Mme BODSON
Coton de Tulear, Chihuahua, Carlin, Boston Terrier.....Mme LAFAY
Bichons et Petit Chien Lion, Chien Chinois à Crête, Chiens du Tibet, Petit Chien Russe, KromfohländerMme METANS
Bouledogue Français.....M. PARSON
CanichesMme RAULT
Griffon Belges, Bruxellois, Petit Brabançon, Papillon, Phalène.....M. SOULAT

10^e GROUPE

Lévrier Ecosse, IrlandaisM. BERENGER
Afghan, Saluki, Greyhound, Whippet, PLI, Lévrier Hongrois, Polonais.....M. BRASSAT-LAPEYRIERE
Spéciale Azawakh, Galgo, SloughiM. FERNANDEZ
BarzoïMme LOMBARD

La répartition des chiens entre les juges pourra être modifiée en cas de force majeure.

ENTREE FORMELLEMENT INTERDITE DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION AUX CHIENS NON ENGAGÉS.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GENERAL DE L'EXPOSITION - A CONSERVER PAR L'EXPOSANT

ARRIVÉE ET JUGEMENT – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h 30. Les jugements commenceront à 10 heures précises.

LOGEMENT – Des cages, en nombre limité, seront à disposition sur le site.

SORTIE DES CHIENS – Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17 heures. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures après versement d'une caution de 40 € Restaurant et buvette à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur ; le nom, l'adresse de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le service vétérinaire sera assuré par un docteur-vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau ;
- des chiens aveugles ou sourds ou estropiés ;
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations ;
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits.

– des chiens dangereux.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines et celles qui appartiennent à une association non affiliée à la S.C.C.

Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la S.C.C. et la F.C.I. et inscrits à un livre d'origine reconnu par la F.C.I. (livre d'attente inclus). Les juges peuvent présenter un chien ne leur appartenant pas le jour où ils n'officier pas.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements ;
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition ;
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement).

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée. Seuls les chiens ayant obtenu au moins un C.A.C.S. dans une exposition organisée sous les règlements de la Société Centrale Canine peuvent être acceptés "ne concourant pas".

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

CLASSE INTERMÉDIAIRE - (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Ouverte). Pour les chiens âgés de plus de 15 et moins de 24 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Intermédiaire) - Pour les chiens âgés de 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Ouverte et Intermédiaire) - Pour les chiens âgés de 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe Travail (joindre une copie à la feuille d'inscription). La récompense doit être homologuée avant la date de clôture de l'exposition.

CLASSE CHAMPION – Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI et Champions internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE JEUNE – Pour tous chiens âgés de plus de 9 et moins de 18 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT et non au CACS.

CLASSE PUPPY - Pour tous chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement.

CLASSE VÉTÉRAN - Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 8 ans (comptés à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Les meilleurs vétérans ayant obtenu le qualificatif « 1^{er} excellent » dans la classe Vétéran peuvent concourir pour le titre de Meilleur de Race.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Puppy et Vétéran.

Autres classes :

CLASSE HORS CONCOURS - Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, âgés de plus de 6 mois et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge. Ils ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de confirmation.

CLASSE ÉLEVAGE (ex Lot d'Élevage) : un minimum de 3 et un maximum de 5 sujets de la même race et de la même variété, quel que soit leur sexe, élevés par la même personne, même si celle-ci n'est pas la propriétaire.

CLASSE LOTS D'ÉLEVAGE (ex reproducteurs) : un mâle ou une femelle accompagné au moins de 3 et au maximum de 5 de ses fils ou filles.

COUPLE - Pour deux chiens de mêmes race et variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux sujets de mêmes race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle.

MEUTE – Chiens courants : pour six chiens courants minimum, de même race, sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire dont trois chiens doivent être engagés dans la classe Travail.

Terniers et Teckels : pour les six Terniers ou les six Teckels, le propriétaire doit justifier que ses trois chiens ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe Travail et qu'il est titulaire de l'attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de la Société Centrale Canine Rhône-Alpes par mandat cash, chèque bancaire ou chèque postal. Pour les exposants étrangers : mandat international exclusivement.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS – 2 clôtures des engagements : 8 février et 22 février 2009. Engagements par Internet sur cynoprint.com. Les engagements pris par internet sont majorés de 1 euro par chien pour frais bancaires et postaux.

REFUS OU EXCLUSIONS

1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés, sous déduction d'une somme de 10% du montant pour frais de secrétariat.

2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "service vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert confirmateur de la race considérée). Un juge défilant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge pourra être désigné si le nombre de chiens dépasse 60 chiens environ, y compris les confirmations seules.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

PRESENTATION

- Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.
- Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

C.A.C.S. – Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" en classe Ouverte, Travail ou Intermédiaire à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer pour l'homologation du C.A.C.S. que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S.

Celle-ci peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé par le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;

- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Standard.

Les C.A.C.S. ne sont valables qu'après leurs homologations par la S.C.C.

RECLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 100 €, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées ;

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice.

- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;

- f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

AGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION :

1^{er} groupe :	- Berger Allemand, Berger de Brie et Bouvier des Flandres.....	15 mois
	- Reste du groupe	12 mois
2^e groupe :	- Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin de Naples, Montagne des Pyrénées, Saint-Bernard, Terre-Neuve, Dogue du Tibet, Leonberg, Landseer, Doberman, Rottweiler, Mâtin des Pyrénées, Hovawart, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Rafeiro de Alentejo, Cane Corso	
	- Chien de Montagne de la Serra d'Estrela	15 mois
	- Reste du groupe	12 mois
3^e, 4^e groupes :	12 mois
5^e groupe :	- Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Podenco Portugais (moyen, grand), Samoyède, Esquimaux du Groenland, Akita Inu	15 mois
	- Reste du groupe	12 mois
6^e groupe :	- Rhodesian Ridgeback	15 mois
	- Reste du groupe	12 mois
7^e groupe :	12 mois
8^e groupe :	- Retrievers	15 mois
	- Reste du groupe	12 mois
9^e groupe :	- Epagneul Japonais et Pékinois	10 mois
	- Reste du groupe	12 mois
10^e groupe :	- Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois
	- Reste du groupe	15 mois

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

ATTENTION : votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

TRÈS IMPORTANT – PROPHYLAXIE DE LA RAGE Avis aux exposants résidant en France

Pour les chiens de la 2^e catégorie, les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux Services Vétérinaires départementaux la photocopie du certificat de vaccination antirabique de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination : un mois après la date de sa délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat.

- en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

1) Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de Douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de Douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

**Les chiens à oreilles coupées,
nés après le 28 août 2008,
ne peuvent pas être présentés.**



ACCES AU PARC DES EXPOSITIONS :
Sortie autoroute Valence Nord - Direction Centre Ville Valence
16 avenue Georges Clemenceau - Suivre parcours fléché ➡

**EXPOSITION CANINE
PARC DES EXPOSITIONS**

DEMANDE D'ENGAGEMENT A L'EXPOSITION DE VALENCE - 7 MARS 2010

Cadre réservé

Race Sexe

Nom du chien

Couleur Poil (ras, long, dur)

Taille Poids
(pour Schnauzers, Pinschers, Chiens courants, Caniches, Spitz, Teckels) (pour les Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes)

N° Livre d'origines Date de naissance
(sur certificat de naissance : LOF, LOI, LOS, LOSH, NHSB, etc.)

N° de tatouage (ou transpondeur)

Nom du père

Nom de la mère

Nom du producteur : M. Mme, Mlle
(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Propriétaire :
 Nom : M. Mme, Mlle

Prénom

Adresse (lisible)

Code postal Ville

Pays Tél.

Confirmation demandée

Classe d'engagement

- Puppy
- Jeune
- Intermédiaire
- Ouverte
- Travail
- Champion
- Vétéran
- Hors concours

Je certifie sincères et véritables les renseignements figurant sur la présente feuille. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve les articles du règlement que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance, entre autres, le versement du montant total du présent engagement, même si le chien n'est pas présent. En conséquence, j'exonère spécialement la Société Canine Rhône-Alpes de toute responsabilité du fait de tous accidents (blessures, morsures, vol, maladie et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou moi-même pour n'importe quel accident. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions du règlement notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C. **Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h.**

Fait à _____, le _____ 20 _____ Signature : _____

Engagements par internet** : www.cynoprint.com

Montant des frais de participation

Tarif dégressif uniquement pour plusieurs chiens appartenant à un seul propriétaire.

	Jusqu'au 8 février		Jusqu'au 22 février	
	Non membres	Membres SCRA*	Non Membres	Membres SCRA*
1 ^{er} chien	32 €	28 €	42 €	38 €
2 ^e et 3 ^e chiens (chacun)	26 €	22 €	36 €	32 €
4 ^e et 5 ^e chiens (chacun)	21 €	17 €	31 €	27 €
6 ^e chiens et suivants (chacun)	16 €	11 €	26 €	21 €
Puppy, Vétéran, Hors Concours	21 €		31 €	
Meutes (6 chiens en individuelle)	60 €		70 €	
Chien supplémentaire	16 €		26 €	

* Membre SCRA : joindre une photocopie de la carte d'adhérent 2010.

** Le montant des engagements Internet est majoré de 1 € par chien pour frais de traitement.

1 entrée gratuite pour le 1^{er} chien inscrit (en classe individuelle), une deuxième entrée offerte à partir de 3 chiens inscrits.

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT NE POURRA ÊTRE PRIS EN CONSIDÉRATION

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé (voir définition des classes dans le règlement)	SOMMES adressées
Intermédiaire (voir au verso)	
Ouverte (voir règlement)	
Travail (voir au verso)	
Champion de Beauté (voir au verso).....	
Jeune (voir règlement pour limites d'âge exigées)	
Meute	
Puppy, Vétéran, Hors concours	
<input type="checkbox"/> Confirmation seule pour les chiens non engagés à l'exposition de 8 h 30 à 9 h 30 :	30 €
Cotisation SCRA : 18,30 € (facultative) chèque à part	
Carte d'accompagnateur : x 3 €	
Gratuite si plus de trois chiens	
TOTAL A PAYER	

JOINDRE OBLIGATOIREMENT À TOUT ENGAGEMENT

- Une photocopie du certificat de vaccination antirabique en cours de validité pour tous les chiens venant de l'étranger.
- Règlement : **uniquement à l'ordre de la SCRA section Drôme-Ardèche** : chèque bancaire, CCP, mandat-lettre - Etranger : mandat international exclusivement
- **Une enveloppe timbrée à votre adresse** pour recevoir l'accusé de réception qui vous servira de carte d'entrée
- Membre SCRA : joindre une photocopie de la **carte d'adhérent 2010**.
- Les engagements par **fax ne seront pas acceptés**, ainsi que **tout engagement non accompagné de son règlement**.

DEMANDE D'ENGAGEMENT (une feuille par chien) à envoyer avant le 8 février 2010 ou le 22 février 2010 à Mme CHALLAYE - Le Clap - 07200 ST-JULIEN-DU-SERRE - Tél./Fax 04 75 37 96 69

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR

Pour les classes Travail et Champion

Les titres doivent avoir été homologués avant le 15 février 2008

CLASSE TRAVAIL

CHIENS DE DÉFENSE

- Date et lieu où le chien a obtenu soit :
- le Brevet de Chien de Défense en Ring
 - le Brevet Campagne
 - le Brevet Mondioring
 - le R.C.I. mention classée (IPO I)
 - le Brevet de Pistage Français
 - le Brevet de Recherche Utilitaire
 - le Niveau 3 pour le pistage FCI sur 2 concours
 - le Test International de Sauvetage
 - le Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin).

CHIENS D'ARRÊT BRITANNIQUES ET CONTINENTAUX : date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un minimum Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique (BICP) 1^{er} ou 2^e catégorie

CHIENS COURANTS : date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

CHIEN D'ÉLAN NORVÉGIEN : date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu

- Sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon ;
- Sur piste naturelle l'un des 4 qualificatifs suivants chien de rouge, chien de rouge forceur, chien derouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

CHIENS NORDIQUES DE TRINEAU : date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail échelon 1.

RETRIEVERS : date et lieu du concours où le chien a obtenu TB en Field ou B.I.C.P. 1^{er} ou 2^e catégorie.

LEVRIERS : il faut justifier de deux Excellent en ENC ou PVL, sur deux pistes différentes ou avec deux juges différents. Vous procurer un certificat spécial auprès du secrétariat de la CNUL.

SPANIELS : date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

BARBETS : date et lieu où le chien a obtenu un Brevet de Travail à l'Eau 1^{er} ou 2^e catégorie.

TERRIERS : date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points

TECKELS : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Joindre les justificatifs des titres Travail ou Beauté

CLASSE CHAMPION

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs)

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS

REPONSE

• Variétés :

Bergers belges, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russel, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Cockers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

• Couleurs :

Bergers de Brie, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogue Allemand, Spitz, Elound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Epagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

• Poil (Longueur ou texture)

Teckels, Saint-Bernard, Chihuahua, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-terriers, Podenco Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Berger des Pyrénées et Hollandais

• Taille :

Schnauzers, Pinschers, Caniches, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue

• Poids :

Epagneuls Pékinois et Japonais, Epagneuls Nains Continentaux (Papillons, Phalènes).

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements fournis. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçus et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h.

Signature :

Avis aux exposants propriétaires de chiens de 2^e catégorie...

Il est prévu pour les chiens de 2^e catégorie :

- le certificat de vaccination antirabique,
- le port de la muselière dans les lieux publics,
- les expositions où le public est admis (hors cages et rings) sont assimilées à un lieu public,
- le récépissé de déclaration à la mairie,
- l'attestation d'assurance.

Challenge des Eleveurs

En partenariat avec **VOS CHIENS MAGAZINE**, la section **Drôme-Ardèche** offre des prix spéciaux de valeur aux éleveurs dont l'affixe sera le plus représenté à l'exposition.

Ce challenge ne concerne pas les meutes qui bénéficient de conditions plus avantageuses.

• 1^{er} éleveur :

matériel canin + 1 pub dans Vos Chiens Magazine d'une valeur de 197 €

• du 2^e au 6^e éleveurs :

matériel canin + 1 pub dans Vos Chiens Magazine d'une valeur de 136 €

En cas d'ex-aequo, tirage au sort.

- De plus, chaque exposant (particulier) participant aux 6 élevages gagnants se verra offrir le livre "Acquérir un chiot".

Les prix seront remis sur le ring d'honneur.